

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2026

MESURES DE JUSTICE EN FAVEUR DE LA REVALORISATION DES PENSIONS DE
RETRAITES AGRICOLES - (N° 1319)

Adopté

N° AS23

AMENDEMENT

présenté par
M. Brugerolles, rapporteur

ARTICLE 4

Au début de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« Au deuxième »

les mots :

« À l'avant-dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.